

Démographie des migrations

Faire venir, expulser, déplacer, faire naître et soigner en Palestine : des politiques de populations au service du projet (anti)-colonial ?

Comme l'analysent Yinon Cohen et Neve Gordon dans l'article "Israel's Biospatial Politics: Territory, Demography, and Effective Control", suivant une volonté de racialisation des espaces, les statistiques et les outils démographiques sont exploités par Israël pour produire et reproduire des classifications qui instaurent une démarcation saillante entre Juifs et Palestiniens (Cohen et Gordon, 2018, p. 202). Pour cette raison, il apparaît nécessaire de veiller aux catégories ici utilisées pour analyser les enjeux liés aux politiques de population dans le contexte de la Palestine géographique. En effet, le Bureau central des statistiques Israéliens utilise l'appartenance religieuse pour comptabiliser et classer ses habitants en établissant les ressortissants Juifs comme la norme citoyenne et en créant une catégorie statistique opposée constituée de tous les non-juifs. Jusqu'à aujourd'hui le mot "Palestiniens" n'apparaît de fait pas dans les statistiques officielles israéliennes où les populations natives du territoire sont la plupart du temps désignées sous l'appellation d' "Arabes israéliens". Ainsi, nous préférons ici utiliser la terminologie de "citoyens palestiniens d'Israël" (PCI), en équilibre avec la revendication politique des populations autochtones palestiniennes d'être ainsi désignées (Labadi, 1995).

Selon l'institut national d'études démographiques (Ined), une politique de population est faite d'un "ensemble de mesures explicites ou implicites prises par un Etat afin d'exercer une influence sur les effectifs, la croissance, la composition ou la répartition de la population". Ces mesures sont diverses et, dans le but de poursuivre les objectifs définis, peuvent passer par des dispositions favorisant l'immigration dans le but de *faire venir* une population perçue comme souhaitable, par exemple. Les politiques de *soin* ou de contrôle de la *natalité*, suivant l'objectif biopolitique d'entretien et de maximisation du potentiel de la population bénéficiaire, en sont aussi un vecteur. Enfin, elles peuvent également conduire à *déplacer* certains groupes de la

population, de façon incitative, mais aussi par la contrainte économique et spatiale ou *l'expulsion*.

Les politiques de population sont centrales dans le gouvernement des colonies de peuplement, surtout lorsque qu'on envisage l'exercice de cette forme de régime politique, non-pas comme un événement limité dans le temps, se résumant à une conquête et une administration de territoires, mais comme une "structure" (Wolfe, 2006), un "processus constant d'invasion et de dépossessions" (Wind, 2024, ma traduction). En effet, dans ce contexte, où l'ultime but des colons est de s'accaparer des terres en chassant les populations natives, les politiques de population et les outils démographique sont à la fois mis au service des objectifs coloniaux et d'un discours visant à les légitimer (Cohen et Gordon, 2018 ; Wind, 2024).

Qu'en est-il de l'action de l'État d'Israël vis-à-vis des Palestiniens des territoires occupés et des territoires annexés ? Comment son projet colonial s'articulent-il à des préoccupations démographiques et s'exerce-il au travers de politiques de population ?

Après avoir analysé la façon dont le régime coloniale sioniste se fonde sur une idéologie supposant la supériorité démographique et raciale du peuple juif, alors mise en péril par la population palestinienne (I), je tenterais de montrer comment cet impératif justifie la production de politiques de population racialisées. Nous verrons ainsi comment l'État Israélien s'efforce d'exprimer, par ses politiques de natalité et de santé, la supériorité de la vie Juive et, en les privant de cet accès à la vie, "*rejette dans la mort*" (Foucault, 1976) sociale et politique celles qui en sont exclues (II). Enfin, nous essayerons de saisir l'entreprise d'ingénierie démographique mise en place par l'État pour asseoir la supériorité des colons dans la majorité du territoire, au travers des déplacements de populations qu'il orchestre (III).

I. La supériorité démographique et raciale : enjeu central de l'idéologie coloniale sioniste

a. Du projet de la création du “Nouveau Juif” à l’impératif démographique

Comme le rappelle Bayan Abusneineh dans son article “(Re)producing the Israeli (European) body: Zionism, anti-Black racism and Depo-Provera Affaire” (2021) en comparant le projet sionniste à d’autres formes de colonies de peuplement, ce type de régime, pour conquérir des terres et les exploiter, nécessite la subordination et le déplacement des populations autochtones ainsi que leur remplacement par la société idéale imaginée par l’idéologie sous-tendant un tel régime. Dans le cas du développement de l’État d’Israël, l’auteur explique que cette société est pensée sur la base de la production identitaire de la figure du “Nouveau Juif” (*New Jew*). Or, la construction de cette identité se fait par la racialisation et l’exclusion de tous ceux ne correspondant pas à la figure du “Juif européen” Ashkénaze, et à ses valeurs supposées (Nicault, 2001). Ainsi, explique Abu Sneineh, sont à la fois écartés de cette définition identitaire, les juifs Sépharades et Mizrahi, les Arabes mais aussi les Noirs. Ce phénomène d’essentialisation et de racialisation des populations conduit de fait à un accès inégal aux droits civiques, politiques et sociaux des résidents d’Israël, dont les sujets principaux sont les juifs Ashkénaze selon l’idéal sioniste.

Mais, pour rendre effectif le dessein de supériorité raciale proposé par les penseurs sionistes au moment de l’établissement de l’État d’Israël, un impératif démographique s’est imposé. C’est en effet ce qu’explique Ian Lustick dans “The Red Thread of Israel’s “Demographic Problem” (2019) : lors des négociations internationales présidant la création d’Israël, naît la peur d’un État où résideraient autant, voir plus, d’Arabes que de Juifs. L’auteur analyse ainsi comment cette inquiétude vis-à-vis de la composition ethnique de la population d’Israël frêne, à l’origine, les velléités expansionnistes des dirigeants sionistes. De fait, pour empêcher l’intégration dans le corps civique israélien des populations palestiniennes des territoires annexés, les dirigeants israéliens font preuve d’ingéniosité pour maintenir ces derniers dans une catégorie excluant l’accès aux droits politiques en faisant d’eux des “résidents permanents” lors de l’annexion de Jérusalem Est en 1967. Ainsi, l’auteur explique que cet impératif de maintien de la supériorité du poids démographique de la population Juive dans l’État d’Israël finira par devenir un argument

de légitimation des politiques de ségrégation et d'expulsion des populations palestinienne et mettre en avant la nécessité de “judaïser” le territoire.

b. Une “résistance” démographique palestinienne à combattre

La préoccupation démographique d'Israël est expliquée par Gérard-François Dumont à la fois par les revendications des Palestiniens du “droit au retour” des réfugiés ainsi que par la croissance du poids démographique de la Palestine et des PCI. Sur le premier point, l’auteur rappelle, qu’en vertu du caractère héréditaire du statut des réfugiés palestiniens, leur nombre en dehors du territoire de la Palestine Géographique est estimé à 5,9 millions de personnes. De fait, en insistant sur le droit au retour des réfugiés palestiniens, tout en essayant de prévenir l’émigration de leurs territoires, les autorités palestiniennes affirment la volonté d’occuper et de peupler les territoires de la Palestine.

L’auteur met également en avant le “régime de natalité exceptionnel” que connaît la Palestine qui, selon lui, dérogerait aux principes de la transition démographique. En effet, alors que sont constatées une amélioration des “conditions de mortalité”, notamment infantile, grâce à l’amélioration des conditions sanitaires et d’hygiènes (qui s’inscrit cependant dans une dépendance de la population vis-à-vis des organisations d’aide humanitaire internationales), le taux de natalité du pays reste élevé. Selon la théorie de la transition démographique, si pendant un temps un niveau élevé de natalité peut coïncider avec un niveau bas de mortalité, l’écart quantitatif entre ces données est censé s’estomper à la suite d’une période d’ajustement des comportements reproductifs. Or, dans le cas palestinien n’est pas fait ce constat puisque le taux de fécondité des femmes n’a pas baissé de façon importante et est même, selon l’auteur, le plus élevé d’Asie Occidentale, tandis que le taux de remplacement des générations est le plus élevé au monde. Tous ces éléments, auxquels on peut ajouter la forte proportion de femmes en âge de procréer, fait de la Palestine un des pays avec le plus important taux de croissance démographique naturelle, celui-ci s’élevant à 2,5% tandis que la moyenne mondiale est d’environ 0,8%.

Selon Ghassan Elkahlout, qui étudie spécifiquement la population de Gaza, ce phénomène de croissance démographique et, plus particulièrement, l’important taux de natalité que connaît la Palestine peut s’expliquer par une politique nataliste, c’est-à-dire favorisant les naissances. En

effet, il rapporte la mise en place d'une politique allocative proposant une aide plus importante aux larges familles. Au-delà de ce phénomène, la reproduction du peuple palestinien est perçue par la population, mais aussi convoquée par ses dirigeants, comme un "outil de résistance" à l'occupation israélienne. Enfin, le fait d'avoir de larges familles, surtout si elles comprennent des hommes, est également perçue comme un "devoir religieux" par un certain nombre de Palestiniens, toujours selon Elkahlout.

Ces constats, rapportés à l'impératif de supériorité démographique développée par l'idéologie sinoniste, servent de justification à l'État d'Israël à la mise en place de politiques visant la ségrégation et l'(auto)expulsion de Palestinien·nes de leurs terres. Ce, qu'il s'agisse de terres annexées ou occupées à l'instar de la Cisjordanie.

II. *Faire vivre le "Nouveau Juif" et laisser mourir les Palestiniens ?*

En 1976 dans un cours intitulé "Il faut défendre la société", Michel Foucault décrit en ces mots le biopouvoir sur lequel se fonde, selon lui, la raison des gouvernements contemporains : "le pouvoir de faire vivre, et de rejeter dans la mort". Ainsi peut-on analyser la politique d'apartheid de l'État Israélien vis-à-vis des populations vivant sur les territoires qu'il occupe. En effet, tandis qu'une partie de sa population est encouragée dans son développement et que ses conditions de vie (physiques et sociales) sont favorisées, une autre, en majorité les Palestinien·nes mais aussi d'autres groupes racialisés, sont eux exclus de ces dispositifs. Ainsi, en les excluant de cet accès à la vie, Israël dégrade volontairement leurs conditions d'existence, tend à les rendre insupportables et, *in fine*, les *rejette dans la mort* (économique, sociale mais aussi, plus littéralement, physique).

a. Une politique nataliste israélienne inscrite dans une "compétition démographique"

Si, comme nous venons de le voir, la Palestine connaît un régime de natalité exceptionnel au regard de la théorie de la transition démographique, l'État Israélien connaît également une forte natalité, notamment en raison d'une politique nataliste. Cette dernière étant par ailleurs combinée à une politique néo-malthusienne.

En effet, premièrement, Gérard François Dumont rapporte dans son article qu'est fait le constat, en Israël, d'une mortalité infantile basse et d'une espérance de vie élevée, chez les femmes comme chez les hommes. Ainsi, la transition de mortalité semble terminée en Israël depuis plusieurs décennies et l'analyse du régime démographique du pays permet de le classer dans la période "post-transitionnelle", selon la théorie de la transition démographique. Or, la fécondité des femmes israéliennes est plus élevée que celles de la majorité des autres pays ayant fini leur transition démographique, tout comme le taux de natalité ainsi que le taux d'accroissement naturel du pays. L'auteur nous enjoint cependant à porter une attention particulière aux variations de fécondité au sein de la population israélienne, notamment en fonction des différents degrés de religiosité qui la traversent. Il rapporte ainsi une corrélation importante entre orthodoxie et taux de natalité : selon lui, plus les familles sont pratiquantes, plus elles ont d'enfants, et inversement. Ce comportement reproductif des groupes religieux orthodoxes a des implications importantes dans la composition de la population israélienne puisque, étant le groupe ayant le plus d'enfants, à hauteur de plus de six par femme, il tend à prendre une proportion de plus en plus importante dans la population totale d'Israel, tandis que la part des "juifs laïcs" tend à décroître, suivant le mouvement inverse. Ces différences de pratiques reproductives s'expliquent en raison d'une moindre utilisation de la contraception chez les couples orthodoxes, qui se marient également plus tôt, ce qui a pour conséquence d'étendre la période de procréation. Enfin, l'État veille également au maintien et à l'accroissement de ce taux de natalité et encourage la constitution de familles nombreuses, notamment en investissant massivement dans la recherche contre l'infertilité, ce qui constitue l'outil d'une politique nataliste.

Cette politique, visant l'augmentation de la population israélienne, conduisant de surcroît à un accroissement des groupes au degré de religiosité le plus avancé, est combinée à une politique anti-nataliste visant les groupes minorisés, considérés comme "indésirables". Ainsi, se développe une politique néo-malthusienne, produite par une racialisation de la politique publique de natalité (Paris, 2020). Cette politique, qui implique la mise en place de mesures ayant pour objectif la réduction des naissances issues de groupes racialisés, se développe en Israël sur la base d'une politique incitative, liée à l'éducation (Wind, 2024) ou par l'instrumentalisation raciste de la culpabilisation de ces femmes, mais aussi par l'emploi de moyens coercitifs. Ainsi, comme l'analyse Bayan Abusneineh, cette politique a visé pendant plusieurs décennies les Falachas, ou juifs éthiopiens qui, en vertu de la "Loi du retour" de 1950 permettant à tout juif d'émigrer vers

Israël, sont plus de 100 000 à avoir quitté l’Ethiopie depuis 1980. L’auteur rapporte ainsi que de nombreuses femmes éthiopiennes souhaitant ou ayant immigrer en Israël se sont vu injecter, dans des camps de transit d’Ethiopie ou dans des hôpitaux israéliens, du Depo-Provera, un contraceptif agissant sur le long terme et habituellement prescrit en dernier recours en raison de ses nombreux effets secondaires (incluant d’importants risques d’infertilité et de cancers). Abusneineh insiste sur le rapport de domination sous-tendant ces injections, de fait forcées, puisqu’elles constituaient une des conditions de l’immigration en Israël. Ainsi, un rapport de l’association féministe *Isha l’Isha* rapporte que 57% des personnes ayant reçu le contraceptif en Israël sont des femmes d’origine éthiopienne, alors que la population Falasha ne représente que 2% de la population totale du pays. Cette racialisation de la politique de natalité s’explique enfin, selon l’auteur, en raison du paradigme sionniste d’établissement d’un “Nouveau Juif”, blanc et ashkénaze, en Israël et qui exclue, comme nous l’avons vu en première partie, toutes les populations racialement construites comme extérieures (Arabes, Noirs et Juifs non-Ashkénazes) en les constituant donc en catégories de politique publique différentes. Enfin, la politique de natalité israélienne revêt un caractère eugéniste lorsqu’elle est couplée, comme le note Ian Lustick, à la désapprobation raciste généralisée des unions mixtes (qui s’est d’ailleurs traduit par des propositions de lois entendant les criminaliser formellement).

Ainsi, la politique nataliste de l’État Israélien s’inscrit donc dans une “compétition démographique” racialisée, visant la supériorité numérique du “Nouveau Juif” sur le territoire. Cependant, le racisme structurel traduit par la différenciation de la population en catégories de politique publique racialisées s’inscrit et se poursuit également dans toutes les sphères de la vie.

b. Racisme structurel et atrophie de la vie palestinienne

Comme dans d’autres régimes issus du colonialisme de peuplement (à l’instar des États-Unis), Israël limite l’accès aux droits civiques, économiques et sociaux d’une partie de sa population par la racialisation de son action publique. En effet, dans le but d’asseoir sa domination sur cette dernière, mais aussi pour s’assurer qu’elle ne soit en mesure de contester sa situation, l’État colonial déploie des politiques qui ancrent dans le quotidien une hiérarchie sociale basée sur la racialisation des groupes exclus, en premier lieu, les PCI. Mais cet ordre s’étend également au-delà de la ligne verte, dans les territoires palestiniens occupés. Ainsi, ce racisme structurel se

saisit dans les inégalités sociales de santé que vivent les Palestinien·nes, mais aussi dans l'atrophie de leur vie économique ou dans la sphère éducative.

En effet, Osama Tanous, Yara Asi, Weeam Hammoudeh, David Mills et Bram Wispelwey dans l'article intitulé "Structural racism and the health of Palestinian citizens of Israel" énumèrent la multiplicité des inégalités de santé que vivent les PCI vis-à-vis du reste de la population. Les auteurices rappellent ainsi que l'espérance de vie moyenne de ces dernier·es est de trois à quatre ans plus courte que celle de la population juive israélienne, écart qui tend d'ailleurs à s'accroître. De fait, cela s'explique par une exposition plus importante à un certain nombre de maladies, allant du diabète aux infections respiratoires, mais aussi aux accidents mortels ou aux homicides. Surtout, iels rappellent que ces inégalités de santé sont liées à des déterminants sociaux systémiques s'articulant au racisme structurel. De fait, malgré un système de santé relativement développé dans le pays, les PCI ont un accès limité à ces services en raison notamment de leur éloignement et du manque de transports publics desservant les centres urbains palestiniens mais aussi du fait du manque de ressources ou de prévention vis-à-vis des risques sanitaires. Dans les territoires palestiniens, comme dans la bande de Gaza, ce sont les décennies de blocus et les bombardements qui ont conduit à une atrophie particulièrement importante du système de santé, majoritairement dépendant de l'aide humanitaire internationale.

L'on saisit donc que les inégalités de santé et d'accès au soin vécues par les populations palestiniennes s'expliquent en majorité par un manque d'investissement de l'État dans les infrastructures et les services publics dans les zones à majorité palestinienne, mais également par la pauvreté bien plus importante qui touche cette population : en 2018, plus de 58% de cette population vivait sous le seuil de pauvreté, contre 20% des juifs israéliens. En effet, celle-ci dispose d'opportunités inégales en termes d'éducation et d'emploi par rapport à la population juive du pays. Par ailleurs, comme l'explique Ghassan Elkahlout l'occupation Israélienne des territoires palestiniens et l'ensemble des mesures mises en place par l'État pour atrophier l'économie de ces derniers agit également comme un "*push factors*", soit un déterminant de l'émigration pour de nombreux palestiniens qui décident de quitter leur pays à la recherche d'un emploi.

Finalement, les auteurices expliquent que ces différences en termes d'espérance de vie, d'accès à l'emploi ou à l'éducation et, plus généralement, en termes de qualité de vie, ne peuvent se

comprendre que par l'analyse de la ségrégation spatiale subie par les Palestinien·ess, phénomène que nous explorons dans la partie suivante.

III. Déplacer pour mieux régner : une ingénierie démographique de la mobilité

Comme le rappelle Maya Wind, le colonialisme de peuplement se fonde sur la revendication d'appropriation d'une terre indigène et se traduit par une politique de dépossession et de remplacement des populations indigènes par l'importation de personnes susceptibles d'élargir le groupe dominant : "Settlers seek to replace the Natives and claim the territory as their own. Settler colonialism [...] centers domination over land, which, in effect, becomes domination over life. To maintain their settler state and make the place their home, settlers must continually reassert their exclusive claim to the land, making the violent campaign to disappear the land's Indigenous peoples into an *ongoing* process of invasion and dispossession rather than a single or historical event." (Wind, 2024, p. 25-26). Ainsi, nous aborderons dans cette dernière partie la stratégie d'ingénierie démographique développée par l'État d'Israël pour affirmer sa domination sur les territoires palestiniens. Nous entendons par "ingénierie démographique" un ensemble de politiques publiques qui visent "l'augmentation du pouvoir économique et politique d'un groupe ethnique par rapport aux autres et qui déploient des méthodes entraînant l'augmentation de la taille d'une population par rapport aux autres" (Bookman 1997 : 1, ma traduction). Ici nous nous intéresserons aux méthodes d'ingénierie démographique relatives à la mobilité des populations : les politiques d'immigration et d'implantation de populations mais aussi d'expulsion et de ségrégation spatiale (McGarry, 1998), autant de mesures qui permettent au gouvernement israélien de modifier la composition démographique des territoires qu'il entend dominer.

a. Expulsion et ségrégation spatiale des Palestiniens

Dans leur article, Tanous, Asi, Hammoudeh, Mills et Wispelwey expliquent qu'une des principales conséquences du racisme structurel en Israël résulte en l'institutionnalisation de politiques de logement et d'acquisition des terres discriminante qui produisent un phénomène d'"extrême séquestration spatiale" des PCI. Ainsi, leur est totalement dénié l'accès à la terre et à la propriété et, en 70 ans de politiques de confiscation des terres, plus de 80% des terres de l'État d'Israël leur sont aujourd'hui totalement inaccessibles tandis que moins de 3% du territoire

tombent sous le gouvernement du juridictions palestiniennes (rappelons que les PCI représentent aujourd’hui plus de 20% de la population totale du pays). En conséquence, les auteurices rapportent que la densité de la population des territoires où résident les Palestinien·nes est en constante augmentation quand 90% de ces derniers vivent dans des localités totalement ségréguées. Par ailleurs, ces lois sur l’habitat s’accompagnent de politiques sociales également discriminantes qui conduisent à une répartition inégale des services et infrastructures entre les localités juives et celles à majorité palestinienne. Surtout, si les auteurices rappellent que tous les PCI sont touchés par ces politiques d’habitation racistes, elles affectent plus intensément les populations bédouines qui, alors qu’elles ont été forcées à se sédentariser, sont particulièrement affectées par les politiques de “judaïsation” de la région du Néguev, où elles sont importantes. La volonté de l’État Israélien de “judaïser” la région résulte de la “construction de la perception du Néguev comme un espace vide” (Sand, 2014) et se traduit par une double politique de violence et d’abandon. Tandis que les territoires à majorité bédouine sont totalement désinvestis par l’État (accentuant les inégalités d’accès au soin et à l’éducation vécues par cette population), leurs maisons et villages sont détruits de manière récurrente, malgré leur reconstruction régulière par leurs habitants. Parallèlement à cela, les permis de construire sont systématiquement refusés par l’administration aux populations bédouines et, en conséquence, plusieurs dizaines de villages (ce qui représentent plus de 100 000 habitants) ne sont pas reconnus par l’État Israélien qui refuse de s’y investir. Enfin, l’Autorité bédouine pour le développement et la colonisation du Néguev, organisme gouvernemental, met en oeuvre la réinstallation forcée des bédouins ayant vu leurs habitations détruites dans des localités qu’ils ne peuvent choisir¹, orchestrant ainsi l’expulsion des populations indigènes de leurs terres.

En définitive, la politique israélienne conduit à un enclavement des zones résidentielles palestinienne sur tout le territoire où les centres urbains palestiniens sont spatialement ségrégués des territoires habités par la population juive et marqués par un investissement discriminant de l’État en matière d’infrastructures et de politiques de développement. Finalement, cette “géographie d’enclave” (Cypel, 2020, p 202) vise également les territoires palestiniens occupés comme en Cisjordanie où la politique de *cantonisation des palestiniens*, expression théorisée par l’homme politique d’extrême droite israélien Avigdor Liberman, par la spoliation de leurs terres,

¹ Amnesty International. “Israël/TPO. Plus de 300 bédouins palestiniens risquent d’être expulsés de force après des démolitions massives de maisons dans le Néguev/Naqab”, mai 2024.

visent l'expulsion des Palestinien·nes et anticipent une colonisation totale de la zone C des territoires palestiniens par Israël (Cypel, 2020).

Finalement, ces politiques de population visant le déplacement des Palestinien·nes et leur subordination sociale et économique sont renforcées par une politique d'immigration massive et d'implantation de populations juives sur les terres convoitées.

b. Organisation de l'immigration juive et politique d'implantation

La politique nataliste que nous avons analysée précédemment, outil de lutte du gouvernement israélien dans la “compétition démographique” contre la population palestinienne pour l'occupation du territoire, s'inscrit dans une politique populationniste plus large. En effet, cette politique se traduit également par l'organisation de l'immigration massive d'individus susceptibles d'accroître le poids démographique de la population juive.

Comme nous l'explique Gérard François Dumont, cette politique, au cœur du projet sionniste depuis sa création, se généralise à partir de 1950 avec l'institution de la “Loi du retour” en Israël et en vertu de laquelle toute personne de confession juive peut candidater à l'émigration dans le pays. Cette politique “volontariste d'accueil des juifs” se traduit donc par une organisation de l'immigration par l'État et a pour but et conséquence un amoindrissement de l'écart de la croissance démographique entre Juifs et Palestinien·nes au sein du territoire. Cependant, comme l'explique Ian Lustick, l'impératif démographique au cœur du projet colonial sionniste a conduit les dirigeants du pays à accentuer cette politique immigrationniste dans les années 1980-1990 en favorisant la venue de juifs d'Union Soviétique (représentant un total de 900 000 individus) au moment de l'ouverture, puis de la chute, du régime communiste et dont l'illustration majeure est “l'opération Salomon” qui conduit à la venue de 300 000 Juifs soviétiques en Israël durant les seules années de 1990 et 1991. Cette organisation massive de l'immigration est animée par des agents chargés du recrutement des potentiels immigrants dans les territoires de départ (Lustick, 2019) et s'est accompagnée d'un programme d' “intégration directe” favorisant l'implantation de ces populations sur l'ensemble du territoire grâce à des mesures facilitant l'accès à la propriété à l'instar de conditions d'emprunts préférentielles sur le marché de l'immobilier (Berthomière, 2002).

Enfin, Israël poursuit sa politique de colonisation de la Palestine en organisant l'implantation de populations juives sur les territoires palestiniens occupés. En effet, comme le rappelle Sylvain Cypel, depuis les accords d'Oslo, les gouvernements successifs ont établi un certain nombre de conditions préférentielles pour inciter les familles juives à s'installer en Cisjordanie : mise en place de prêts à taux zéro, loyers modérés, absence de taxe d'habitation etc. Cependant, il rappelle qu'une partie des immigrants en territoires palestiniens sont des "colons idéologiques" qui, s'ils ont bénéficié des mêmes avantages, sont venus dans l'objectif messianique de "conquérir la terre". De fait, ces colons accélèrent de leur propre chef (bien qu'encouragés par l'impunité que leur assure l'État) la politique de colonisation impulsée par Israël en terrorisant les populations autochtones et en établissant des "avant-postes" illégaux que l'État finit souvent par légaliser (Cypel, 2020).

Conclusion :

En définitive, il apparaît que les politiques de population sont pleinement utilisées par Israël pour servir le projet colonial sionniste. Cet usage trouve sa genèse dans le projet idéologique au fondement même de l'État qui, en déterminant comme objectif l'établissement d'un "Nouveau Juif" en Palestine, fonde comme impératif politique la supériorité démographique de ce dernier sur les populations natives du territoire. De fait, comme nous l'avons analysé, Israël utilise tous les outils à sa disposition pour tenter de modifier à la fois le poids démographiques des différents groupes du territoire mais aussi leur répartition et leur densité. Par un processus de racialisation des espaces (ou *biospatialisation*, Cohen et Gordon, 2018) l'État contrôle les populations minorisées, en les établissant en catégories d'action publique distinctes de celle qui ordonne la vie du groupe majoritaire (les juifs Ashkénazes). Ainsi est-il en mesure de contrôler de nombreux aspects de la vie des Palestinien·nes (le lieu où ils habitent, leur santé mais aussi leur éducation ou les emplois qu'il leur sont permis d'occuper) et de réaliser son projet colonial de dépossession et de domination en se livrant à ce qu'Achille Mbembe désigne comme une *nécropolitique*, soit la mort sociale et politique des individus ainsi dominés. Nécropolitique qui trouve aujourd'hui son incarnation la plus annihilante dans la guerre génocidaire menée dans la Bande de Gaza.

Bibliographie :

Abusneineh, B. (2021) “(Re)producing the Israeli (European) body: Zionism, anti-Black racism and the Depo-Provera Affair.” *Feminist Review*, vol. 128, no 1, p. 96-113.

Berthomière, W. (2002) “L’immigration des juifs d’ex-URSS et d’Ethiopie en Israël”. *Hommes & Migrations*. n°1235, pp. 40-54.

Bookman, M.-Z. (1997). *The Demographic Struggle for Power: The Political Economy of Demographic Engineering in the Modern World*, London, Franck Cass.

Cohen, Y. & Gordon, N. (1992). “Israel’s biospatial Politics : Territory, Demography, and Effective Control”. *Expulsion of the Palestinians: The Concept of ‘Transfer’ in Zionist Political Thought, 1882–1948*. Washington, DC: Institute for Palestine Studies.

Cypel, S. (2020). *L’État d’Israël contre les juifs*. La Découverte. Cahiers libres.

Dumont, G.-F. (2023) « Israël, Territoires palestiniens : quels scénarios géopolitiques possibles ? Entre guerre et utopie », *Les Analyses de Population & Avenir* (N° 47), p. 1-36.

Elkahlout, G. (2018) “Reviewing the Interactions between Conflict and Demographic Trends in the Occupied Palestinian Territories: The Case of the Gaza Strip.” *Journal of Sustainable Development*, vol. 11, no 3, p. 212.

Labadi, M. (1995) “Point de vue : Arabes israéliens ou Palestiniens d’Israël ?”, *Pouvoirs*, no 72, p. 106-120.

Lustick, I. (2019) “The Red Thread of Israel's “Demographic Problem”. *Middle East Policy*, 2019, vol. 26, no 1, p. 141-149.

Mc Garry, J. (1998) “Demographic Engineering. The State-directed Movement of Ethnic Groups as a Technique of Conflict Regulation”, *Ethnic and Racial Studies* 21(4), p.613-638.

Nicault, C. (2001). "L'utopie sioniste du « nouveau Juif » et la jeunesse juive dans la France de l'après-guerre Contribution à l'histoire de l'Alyah française." *Les Cahiers de la Shoah*, no 5(1), 105-169.

Paris, M. (2020). "La racialisation d'une politique publique : le contrôle de la natalité à La Réunion (années 1960-1970)", *Politix*, n° 131(3), 29-52.

Sand, I. « Le sort des Bédouins du Néguev : quels enseignements pour la construction politique et idéologique de l'État d'Israël ? », *Études arméniennes contemporaines*, 3 | 2014, 35-55.

Sigalas, N. & Toumarkine, A. (2008). "Ingénierie démographique, génocide, nettoyage ethnique. Les paradigmes dominants pour l'étude de la violence sur les populations minoritaires en Turquie et dans les Balkans". *European Journal of Turkish Studies*. Thematic Issue N° 7, Demographic Engineering - part I.

Tanous, O. Asi, Y. Hammoudeh, W. Mills, D. & Wispelwey. B. (2023) "Structural racism and the health of Palestinian citizens of Israel", *Global Public Health*.

Wind, M. (2024). *Tower of Ivory and Steel. How Israeli Universities Deny Palestinian Freedom*, Verso.

Wolfe, P. (2006). "Settler Colonialism and the Elimination of the Native." *Journal of Genocide Research* 8, no. 4: 387-409